

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Juin 1880.

Chronique générale.

On paraît craindre aujourd'hui, si M. Challemel-Lacour est définitivement nommé ambassadeur à Londres, que les membres du corps diplomatique accrédité auprès du gouvernement anglais ne mettent en quarantaine le nouveau représentant de la France. Des lettres qui ont été échangées sur ce sujet ne laisseraient aucun doute sur l'accueil qui serait réservé à M. Challemel-Lacour par les ambassadeurs des autres puissances qui se souviennent encore du : « Fusillez-moi ces gens-là ! »

On télégraphie de Londres, 11 juin :

M. O'Connell, membre de la Chambre des communes pour l'Irlande, et appartenant au parti ultramontain, annonce une interpellation sur la question de savoir si c'est M. Challemel-Lacour qui doit être nommé ambassadeur de France à Londres, et, si oui, il se propose de développer contre cette nomination des objections tirées des opinions anticléricales et des actes de la vie politique de M. Challemel-Lacour.

Des membres de la majorité ont annoncé que si l'exécution des décrets du 29 mars n'est pas accomplie dans toute sa rigueur le 30 juin, par le gouvernement, le budget des cultes sera refusé par la Chambre.

Le gouvernement a appris que, dans plusieurs localités, la population se montre disposée à soutenir les congrégations qui ont fait beaucoup de bien dans le pays et que l'on verrait partir avec regret.

Suivant plusieurs indications officielles, des collisions sont à craindre le jour où les décrets devront être mis à exécution de la part de l'autorité.

Voici en quels termes le journal l'Océan, qui a vaillamment combattu pour le succès de la candidature de M^r Freppel, félicite les électeurs de ce beau résultat :

« Honneur à vous, électeurs de la 3^e circonscription de Brest ! En faisant sortir de l'urne à une immense majorité le nom de l'illustre évêque d'Angers, vous avez efficacement affirmé l'antique fidélité bretonne ; vous avez tenu à démontrer que l'apostasie, devint-elle générale, il y aurait toujours un coin de terre où demeureraient intacts l'amour de la religion et le culte des souvenirs !

« Sic omnes, ego non. »

« Telle est votre devise ; soyez-y toujours fidèles. Ni la pression officielle, ni les manœuvres de nos adversaires n'ont pu vous détourner de la voie que la conscience vous traçait. Vous avez fait preuve de fermeté et d'indépendance. Honneur à vous ! Le vote de dimanche signifie que vous reprouvez hautement les attaques dirigées contre la vieille foi de nos pères, par un ministre devenu l'esclave des passions radicales. Vous avez noblement répondu à l'attente de la France catholique qui, depuis vingt jours, avait les yeux fixés sur vous. Soyez fiers et tranquilles. »

M^r Freppel n'a pas fait hier son entrée à la Chambre. On annonce qu'elle aura lieu aujourd'hui.

On a distribué à la Chambre le projet présenté par le gouvernement et relatif à l'augmentation des croix et médailles à distribuer à l'occasion de la prétendue « fête nationale » et de la distribution des drapeaux à l'armée.

Ce projet contient les articles suivants :

« Le Président de la République française » Décrète,

« Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre de la guerre et par le ministre de la marine et des colonies, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

« Art. 1^{er}. — A l'occasion de la remise des drapeaux à l'armée, il sera exceptionnellement dérogé, et pour cette fois seulement, aux dispositions restrictives des trois premiers paragraphes de l'art. 1^{er} de la loi du 25 juillet 1873, relative aux récompenses nationales, ainsi qu'à celles des lois des 25 janvier 1875 et 5 juin 1879.

« En conséquence, il pourra être fait, en faveur des officiers, sous-officiers, soldats et assimilés des armées de terre et de mer, et en sus de la proportion déterminée par les lois ci-dessus mentionnées, des nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur, dont le nombre est fixé comme il suit : 40 croix de grand-officier, 50 de commandeur, 180 d'officier, 700 de chevalier.

« Art. 2. — La même disposition exceptionnelle est applicable à la médaille militaire.

« Le chiffre des médailles qui pourront être accordées aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer est fixé à 600. »

La commission chargée de faire une enquête sur le régime des boissons s'est réunie. Elle a arrêté les différents points sur lesquels devront porter ses futures délibérations.

1^o Le régime de l'exercice doit-il être supprimé ou maintenu ?

2^o Les privilèges accordés par les lois existantes aux producteurs et aux bouilleurs de cru doivent-ils être supprimés ou maintenus ?

3^o Doit-on maintenir les droits sur les alcools tels qu'ils existent, ou doit-on les aug-

menter pour diminuer les impôts sur les autres boissons ?

Avant de se séparer, la commission a été naturellement amenée à s'occuper du projet du ministre des finances, relatif au dégrèvement des sucres.

M. Gatinéau, en sa qualité de membre de la commission du budget, a rendu compte de la délibération qu'elle avait eu la veille après le départ du ministre. Il en résulte que la commission du budget, à une grande majorité, est plutôt favorable au dégrèvement des boissons.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Versigny, relative à la création d'assises correctionnelles, a admis le principe de cette proposition.

Elle a renvoyé à sa prochaine séance la discussion des points suivants :

1^o Quels sont les délits qui devront être jugés par les assises correctionnelles ?

2^o Devront-elles siéger au chef-lieu du département ou au chef-lieu d'arrondissement ?

3^o Quel sera le nombre des sessions, et à quelle époque devront-elles siéger ?

Le bruit court que M. Gambetta a donné des instructions à ses amis dans le but de faire ajourner jusqu'à la session d'automne la discussion sur les comptes de 1870.

« Bienheureuses les villes qui possèdent des Carmélites ! » C'est ce qu'on disait autrefois, c'est ce que répètent encore aujourd'hui ceux qui ont conservé un reste de foi religieuse et de respect envers les enseignements de l'Église.

La Carmélite est, dans le vrai sens du mot, le type le plus parfait de la perfection chrétienne. Prier et travailler : c'est sur ces deux simples mots que reposent les constitutions de l'ordre fondé par sainte Thérèse, et certes il n'y a là rien qui doive blesser les républicains et leur inspirer de fortes terreurs.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELIN DU 41^e

(Suite.)

XXXII

Je n'en soufflais mot. L'aveu incombait à Henry Kinstone. Nul doute qu'il ne s'excusât d'une rupture qu'il rejeterait sur les difficultés qu'eût opposées Mohamed à leur union. Ces difficultés étaient un motif sérieux. Mais les jours se passaient, et d'Henry Kinstone ni aveu, ni excuse. Laisser aller les choses n'était pourtant plus possible. La rumeur publique pouvait apprendre ce mariage sans ménagement à Néréisse, et quel coup pour elle !

J'aurais payé de mon sang son éloignement, et je me torturais l'esprit à chercher un moyen de lui présenter la conduite de son fiancé sous une autre couleur que l'abandon.

Un jour, en revenant d'une promenade à cheval où j'avais accompagné les Anglaises jusqu'au Bourzé, je fus si frappée de la sombre exaltation de Néréisse, que j'en trouvais un. Il n'était guère bon ; son exécution m'aurait fait hésiter la veille ; mais l'hésitation n'était plus de mise ; il fallait me décider à épargner une honte à Néréisse et briser notre

amitié, car son caractère ne me permettait pas d'espérer qu'elle continuerait à m'aimer après ce qu'elle prendrait pour une perfidie et une trahison de ma part.

Il y eut combat entre ma générosité et l'égoïste désir de conserver son affection : la générosité l'emporta.

Sous le friole prétexte d'orner mon chapeau rond d'amazone d'une plume bleue, je l'envoyai dans la pièce de ses femmes ; pendant qu'elle activait les recherches de Kadji, j'ouvris le coffret qui contenait les épîtres d'Henry Kinstone, je pris les billets, le portrait, la bague, et, refermant le coffret, avant qu'elle ne me rapportât la plume, je remonta à cheval, j'indiquai à Stopp, l'ordonnance de mon père, la route de la Pointe-Pescade, et j'étais au bordj Ibragim qu'habitaient les Kinstone.

Sur les marches du perron, le valet de chambre de sir James se prélassait au soleil.

— Sir Henry est-il chez lui ? demandai-je à cet homme.

— Oui, miss.

— Prévenez-le... ou plutôt non... annoncez mademoiselle David.

Je glissai à terre, je jetai les brides à Stopp et je suivis le valet.

Henry Kinstone et son cousin étaient au salon. Le baronnet lisait une revue britannique. Henry Kinstone fredonnait une cavatine à la psyché qui

réfléchissait sa cravate irréprochable comme genre et comme nœud. Il avait une fleur à la boutonnière, une fleur du bouquet de Camille : l'héliotrope et la fougère étaient... — où sont les neiges d'antan...

Le bel Anglais s'avança, léger de cœur, au-devant de moi. Sir James mit de côté sa revue et m'offrit un siège. Comme il se retirait, je le retins.

— Restez, lui dis-je, oh, restez !

J'étais grave, je le priais, il s'inclina, fut reprendre son journal et se plongea dans une lecture qui l'isolait de nous.

— A quelle charitable démarche, aimable solliciteuse, commença galamment sir Henry, dois-je l'honneur de votre présence ? car je ne me flatte pas qu'elle me soit personnelle ; les Françaises, comme les reines, reçoivent leurs sujets à leurs heures, mais ne leur rendent point visite. Nous revenez-vous dame patronnesse de salle d'asile, organisatrice de concert au profit des aveugles, associée de la propagation de la foi ? Avez-vous des billets de loterie, de bazars à placer ? Si vous êtes en tournée de percepteur prélevant en contributions indirectes, appuyez franchement le couteau sur la gorge du paillard. Mon salon est une forêt de Bondy.

— Vous brûlez, sir Henry, il y a du billet dans ma visite.

— Et de la charité ?

— Quelque peu.

— L'hiver a été rigoureux, les sauterelles ravageuses, le blé maigre...

— Les foins ras et les gens méchants. Continuez.

— Le malheur accable les hommes.

— Les hommes s'accablent de mois.

— Nous avons eu des incendies, des faillites, des vols, des meurtres, nous devons conséquemment avoir des ruinés, des veuves, des orphelins...

— Des blessés, des délaissés...

— Vos billets se souscrivent-ils pour une personne ruinée ?

— Elle jouit de millions.

— Alors ?

— Vous ne comprenez pas que l'on soit malheureux avec des millions ?

— Ça ne se voit que dans les romans écrits par des gens sans le sou, et exceptionnellement chez les dentistes et les médecins. Un château, des chiens, des chevaux, cicatrisent toutes les plaies. L'or est un élixir de bonheur. Ceux qui le boivent et se plaignent parodier Jérôme Paturon.

« Mais prenez donc un siège, s'intrompfit-il, nous conversons debout.

Je repoussai le fauteuil, et, froidement :

— Sir Henry, votre élixir cicatrisera-t-il la plaie faite au cœur de Néréisse ?

Le bel Anglais fit un soubresaut : un projectile

Et cependant ce sont les Carmélites qui paraissent avoir été choisies pour subir les premiers effets de la persécution contre les couvents de femmes.

Dans la précipitation irréfléchie que mettent quelques préfets au service des caprices du gouvernement, on n'attend pas même la date fixée pour ouvrir les hostilités ; un premier coup de feu vient d'être tiré et c'est à Montpellier qu'il a retenti. Nous lisons en effet dans l'Union nationale :

« Aujourd'hui 8 juin, un policier s'est présenté au couvent des religieuses carmélites et leur a signifié verbalement la décision brutale qui les oblige à se disperser le 29 du présent mois.

« Tous les habitants du faubourg Boutonnet, qui estiment ces saintes religieuses dont les bienfaits sont nombreux, ont été mis en émoi par cette triste nouvelle ; ils se sont portés au couvent pour exprimer leur indignation, et c'était à qui, riche et pauvre, offrirait sa demeure comme un refuge contre la persécution.

« Ainsi, ces vierges qui se sont consacrées à Dieu sont prévenues que le 29 juin la force publique viendra les saisir et les jeter à la porte de leur demeure. Usant du droit que chez tout peuple civilisé avait chacun, jusqu'à ce jour, d'aller et de venir librement, d'habiter où il lui convenait et avec qui il lui plaisait, ces saintes femmes avaient choisi la retraite.

« De leurs propres deniers, elles ont construit un couvent, elles sont bien chez elles, nul ne peut le contester ; elles ne s'occupent pas de politique, elles sont mortes au monde et ne pensent à lui que pour prier et invoquer en sa faveur la miséricorde divine.

« Eh bien ! violant la liberté individuelle, violant la propriété, violant la Constitution et les décisions du Parlement qui a rejeté l'article 7, le pouvoir qui n'a d'autre droit que celui de la force leur signifie qu'elles sont mises hors la loi et que, dans trois semaines, on viendra, si elles ne se dispersent pas de leur plein gré, enfoncer leur porte et les chasser dans la rue.

« Il est bon de savoir que ceci se passe sous l'administration du citoyen préfet Fresne, du citoyen maire Laissac et du citoyen commissaire central Monicault, trois noms dont nous gardons fidèlement le souvenir.

« On peut voir maintenant si nous exagérons lorsque nous disions, il y a quelques jours, que l'heure de la lutte avait sonné. »

Le Monde publie le fait suivant dont il garantit l'exactitude :

« Dans une commune des environs de Paris, où la procession de la Fête-Dieu a pu se faire extérieurement, quatre soldats en permission ayant tenu à honneur de porter le dais, se sont vu infliger, pour cet acte de piété, une punition grave. »

Plusieurs députés de la gauche annoncent le dépôt d'un projet de loi tendant à in-

terdire toutes les processions en général à partir de l'année prochaine. On dit que ce projet a reçu l'approbation du ministre de l'intérieur auquel il a été communiqué.

La commission nommée par la Chambre pour faire une enquête sur le régime pénitentiaire s'est réunie sous la présidence de M. Georges Périn. Voici comment le Rappel parle de ces travaux :

« La commission a entendu M. Leprevost, ancien chirurgien de marine, envoyé en Nouvelle-Calédonie, au pénitencier de l'île Nou. M. Leprevost, révoqué à la suite de l'évasion de Rochefort, est aujourd'hui un de nos plus sympathiques confrères de la presse républicaine.

« Il a fourni d'intéressants renseignements sur le traitement alimentaire et médical des déportés et sur les peines corporelles qui leur sont appliquées.

« Ces renseignements ont malheureusement confirmé ce que l'on savait déjà des déplorables procédés d'entretien et de répression usités dans notre colonie pénitentiaire, et qui non-seulement sont contraires à toute humanité, mais constituent en outre une véritable atteinte à la vie des condamnés.

« Le traitement alimentaire diffère suivant qu'il est donné dans les camps, les hôpitaux ou les cellules. Il est généralement insuffisant et provoque les seules maladies constatées en Calédonie : l'anémie, le scorbut et la dysenterie. Le climat de la colonie est, en effet, très-sain, et l'on n'observe aucune de ces maladies chez les hommes qui se procurent ou reçoivent une alimentation suffisante.

« Les peines corporelles sont les poucettes, la crapaudine, la bastonnade et la cellule. Sur chacune de ces peines, M. Leprevost a donné des détails navrants, et qui montrent jusqu'à quel degré les gardes-chiourmes, délivrés de tout contrôle, peuvent pousser la barbarie.

« M. Leprevost a cité le cas de deux déportés, les nommés Sibut et Joanny, qui avaient les phalanges des pouces brisées littéralement par l'application des poucettes, et qui, aujourd'hui, ne peuvent plus se servir qu'imparfaitement de leurs mains.

« La bastonnade constitue un traitement plus barbare encore puisqu'il a pour effet de produire des plaies étendues et profondes dont la gravité s'accroît encore lorsque la victime est, comme cela arrive dans la plupart des cas, enfermée dans une cellule à la suite et comme complément de son supplice.

« Le régime de la cellule est très-grave aussi, à raison des détestables conditions hygiéniques dans lesquelles le condamné s'y trouve.

« Privé de lumière et presque totalement d'air, recevant pour toute nourriture 500 grammes de pain et de l'eau saumâtre, il contracte, lorsqu'il ne succombe pas immédiatement, le germe de graves maladies souvent mortelles.

« Enfin, la crapaudine est un supplice

horrible qui consiste à attacher un homme à un arbre, par les pieds et les mains, dans la situation d'un homme qui nage à plat ventre. M. Leprevost a cité le cas d'un homme suspendu ainsi pendant toute une nuit dans la baie de Prony et qui a éprouvé les souffrances les plus terribles qu'on puisse imaginer.

« Il paraît qu'aujourd'hui la crapaudine et les poucettes, qui n'avaient jamais été pratiquées officiellement, mais qui étaient tolérées, sont supprimées par ordre du ministre de la marine. Mais il reste à savoir si cet ordre est respecté.

« La commission continuera son enquête mercredi prochain. Elle statuera ultérieurement sur la proposition de M. Lockroy, tendant à faire comparaître devant elle MM. Rochefort et Trinquet pour déposer. »

MORT DU GÉNÉRAL AYMARD

Gouverneur de Paris.

Le général baron Aymard est mort jeudi soir, à sept heures vingt minutes.

Depuis plusieurs mois déjà, le général était atteint de tumeurs internes qui ne laissaient à ses amis aucun espoir de guérison. Cependant l'énergie dont il était doué lui permit de surmonter ses souffrances, et, presque jusqu'à la dernière minute de sa vie, il a pu expédier les affaires de son administration.

La République française demande que les funérailles du général Aymard soient faites aux frais du Trésor.

Mardi, a été célébré, au milieu d'une assistance nombreuse et des plus aristocratiques, à Saint-Thomas-d'Aquin, le mariage du vicomte Arthur de Mortemart, un des officiers les plus sympathiques du 3^e dragons, avec M^{lle} d'Hunolstein.

Le maréchal de Mac-Mahon, les généraux de Cissey et de Laveaucoupet assistaient à la cérémonie.

Le mariage religieux de M^{lle} de Ladmirault, avec M. Roger de Fontenay, sous-lieutenant au 417^e régiment d'infanterie, a eu lieu mercredi, à midi, à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, en présence d'une grande affluence de notabilités militaires et politiques.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{sr} Richard, coadjuteur de S. Em. le cardinal Guibert.

Etranger.

ÉTATS-UNIS. — La Convention républicaine de Chicago vient de désigner comme candidat de son choix, à la présidence des États-Unis, M. Garfield, sénateur de l'Ohio.

Il a fallu trente-six scrutins et une lutte mémorable dont rien en Europe ne peut nous donner idée pour arriver à ce résultat.

Du reste, tout est étrange dans ce vote, et l'on dirait que la Convention a voulu avant

tout surprendre l'Amérique et l'Europe une candidature imprévue.

Des personnages importants étaient dans les rangs, et en tête de tous le général Grant, qui a déjà été deux fois président de l'Union américaine. Après lui venaient M. Sherman, M. Washburne, ancien ambassadeur en France, tous personnages connus qui pouvaient briguer les suffrages de cette haute magistrature. M. Grant et M. Blaine se suivaient de près dans tous les scrutins préparatoires, et l'on devait s'attendre qu'au dernier les voix se réuniraient sur l'un d'eux pour en faire un candidat définitif.

Il est arrivé, au contraire, ce que personne n'attendait. M. Garfield, presque inconnu hier et qui n'avait eu que 2 voix au 29^e tour de scrutin, a obtenu tout un coup au 36^e tour 399 voix, c'est-à-dire la majorité ; et il a été proclamé candidat de la Convention républicaine.

Immédiatement même après le vote, le sénateur Conkling, au nom des partisans de M. Grant, a déclaré que ce parti se ralliait à M. Garfield. Celui-ci est donc désigné à la presque unanimité.

Ce personnage est trop obscur pour qu'on connaisse exactement ses antécédents. Quelques journaux disent qu'il a exercé au début la profession de charretier et qu'il ne s'est élevé peu à peu qu'à la force de travail. Pendant la guerre de sécession, il a commandé un corps de volontaires, et obtenu le grade de général. Depuis 1862, il était député de l'Ohio, et en 1879 il a été nommé sénateur de cet État.

Il paraît que le choix de la Convention répondait au désir du public, car aussitôt que la nouvelle a été connue en ville, un enthousiasme indescriptible, presque sauvage, dit le Daily News, s'est manifesté. La population portait les bannières du Massachusetts, du Maine, de la Californie, du Michigan et des autres États anti-Grantistes, a entouré le local de la délégation de l'Ohio, en chantant des hymnes patriotiques et en acclamant les délégués. Toute la nuit précédente, la foule avait déjà stationné dans les rues.

Pour comprendre cette anxiété fébrile et cet enthousiasme, il faut se rappeler que l'élection d'un président aux États-Unis a une importance considérable, non-seulement au point de vue politique, mais encore à celui des intérêts privés — qui, ce jour-là, priment tous les autres.

Quand un nouveau président arrive, toutes les places changent de titulaires, depuis le sommet de l'échelle jusqu'aux postes les plus infimes. Tous les fonctionnaires nommés par son prédécesseur parlent avec celui-ci, pour céder le pas aux nouveaux-venus. En un mot, toutes les administrations sont changées.

Nous ne connaissons pas en Europe ces bouleversements complets de toutes les hiérarchies et de tous les rouages administratifs, qui renouvellent le gouvernement de toute une nation. Il faut vivre en Amérique pour comprendre l'émotion produite par un changement de présidence. Quand des milliers de fonctionnaires font leurs paquets,

de guerre éclatait dans l'air.

— Elle vient d'apprendre votre amour pour Camille, votre mariage, et, indignement trompée, elle vous retourne vos bijoux, et redemande le gage que vous tenez de sa crédulité.

J'entr'ouvris la main. Sir Henry ne tendit pas la sienne. Les lettres, la bague, le portrait roulèrent à ses pieds. Il pâlit, mais se remit vite de son émotion.

— Miss, avez-vous étudié la diplomatie, tel que la pratiquent les Peel, les Metternich et les Talleyrand ? me dit-il après une pause durant laquelle, du bout de sa botte vernie, il jouait avec les bijoux.

— Il n'est pas besoin pour savoir que si les détours, les ruses, les artifices, les biais et le mensonge employés par des hommes estimables, — en politique gouvernementale — passent pour vertus, lorsqu'ils s'en sont habilement servis, loyalement d'actes, de principes et de vœux est, en toute occasion, l'unique règle de conduite de l'honnête homme en diplomatie de cœur.

— M'en suis-je détourné ?

— La loyauté était-elle votre égide dans votre position près de Néréisse ?

— Mon Dieu, miss, je ne croyais pas, jusqu'ici, qu'envoyer des fleurs à une jolie femme, lui adresser quelques banalités flatteuses, rendre hommage à sa beauté, fût tenir envers elle une conduite si

indigne...

— Vous avez fait plus ! répliquai-je en attachant sur lui un regard sévère. Vous l'avez aimée ou prétendu l'aimer. Vous l'avez entretenue dans l'illusion qu'elle serait votre femme ; vous vous êtes fiancés, vous avez pris des engagements sacrés. Actes bien coupables, monsieur ! votre intention n'étant pas de l'épouser ; quelles excuses, quels arguments pouvez-vous faire valoir qui justifient votre rupture ?... Un préjugé de caste ? une infériorité intellectuelle ? une mésalliance ? Néréisse est plus riche, plus noble, mieux née que vous. Sa beauté rachète son éducation... Vous souriez... Je suis naïve, n'est-ce pas, de trouver répréhensible d'engager sa parole, et de briser un cœur payé d'une bague, d'un portrait et de fallacieuses promesses ? Que réclamer de plus d'un gentleman ?... Néréisse pense comme vous, et pousse encore plus loin le désintéressement ; elle vous rend ce que vous n'avez pas songé à lui reprendre : votre honneur, et n'exige en retour que son étoile.

— Miss, pouvez-vous croire que je prenne au sérieux cet enfantillage ?

— Un enfantillage qui fait des victimes et vous déshonore.

Il partit de rire ; son rire était forcé.

— Sir, donnez-moi l'étoile de Néréisse !

— Désolé, miss, que vous vous soyez dérangée inutilement, mais vous ne l'aurez pas.

Ce refus renversait mes combinaisons : j'insistai, et, irritée de ne pas l'obtenir avec de bonnes raisons, je m'écriai dédaigneusement :

— Je comprends que vous ne les rendiez pas ; les diamants sont magnifiques !

Il n'y a, dit-on, que la vérité qui blesse, pourtant cette fausse insinuation le blessa.

— Expliquez vos paroles ! s'écria-t-il.

— Parfaitement... vous ne pouvez conserver ce bijou, à moins que vous n'y soyez poussé par la cupidité, ou, ce qui serait pire, par méchanceté ; or, il m'est préférable de vous supposer coupable d'avarice que capable de...

— Miss Hélène, en voilà assez. Je veux oublier vos propos offensants, les reproches de Néréisse, cette ridicule comédie, mais je garde l'étoile. Croyez, si bon vous semble, que c'est par avarice ou perversité, peu importe ! je n'ai point à vous rendre compte de ma conduite... Quant à la vôtre, permettez à celui qui sera sous peu l'époux de votre amie, de la qualifier d'inconsidérée, pour ne pas dire...

— Trêve de sermons, sir Henry ; je ne vous reconnais pas le droit de m'en faire. Persistez-vous dans votre résolution ?

— Oui.

— Vous vous en repentirez.

— Ah ! des menaces !... C'est juste !... Il faut que la comédie tourne au drame ; les drames, pour

les femmes, ont tant d'attrait ! Puis-je connaître ce dont je me repentirai ?

— Oui ; si je sors d'ici sans l'étoile, j'écris à Camille de Céméran ce qui s'est passé entre vous et Néréisse, et je ne lui cache ni ma visite, ni votre refus de vous dessaisir d'un gage précieux.

En m'entendant énoncer cet audacieux projet, que je n'avais nulle intention d'exécuter, sir Henry ne fut plus maître de lui.

— Ah ! dit-il, les dents serrées, d'un air menaçant, vous feriez cela ?

— Pourquoi pas ? trahison pour trahison.

Cette réponse acheva de l'exaspérer, mais le dit réfléchir ; il alla à sir James, lui parla en allemand, et il passa dans son cabinet, voisin du salon. J'étais bien embarrassée, debout au milieu de cette vaste pièce, le Rubicon des convenances franchi, les vaisseaux de la réserve brûlés, à me dire : Ai-je gagné ? Ai-je perdu ? Faut-il partir ?

Les pas de sir James rompirent tout à coup le silence presque solennel du salon ; il venait à moi. Mon cœur battit plus fort : cet homme m'imposait.

— Monsieur votre père se porte bien, miss ?... veuillez donc vous asseoir...

Il me conduisit au canapé, prit place dans un fauteuil et, me causant de choses indifférentes, me tira d'une situation pénible. Je sentais néanmoins le feu me monter au visage lorsqu'il me fixait ; son regard était si oppressif !

des milliers de postulants se présentent pour recueillir leur succession. Aussi, dans tous les États, toutes les ambitions en attente sont en jeu pour occuper les places laissées par les autres.

Quant au parti démocrate, il ne fait pas encore parler de lui. Des conférences sont bien tenues à Washington pour le préparer à l'action et mûrir les plans de la campagne électorale; mais la Convention démocratique n'est pas encore réunie à Cincinnati, lieu choisi pour ses délibérations.

Quand elle aura choisi son candidat, nous verrons commencer la lutte entre les deux partis, comme nous l'avons vu, il y a trois ans, entre M. Hayes et M. Tilden.

Chronique militaire.

Plusieurs journaux publient depuis quelques jours des combinaisons plus ou moins fantaisistes donnant le général Clinchant comme successeur du général Aymard dans le gouvernement de Paris et faisant remplacer le général Clinchant à Châlons par le général de Galliffet.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que rien n'est encore décidé quant au choix du successeur du général Aymard, et cela par la raison toute simple qu'il se pourrait que le général Aymard n'eût pas de successeur. Nous apprenons en effet que le ministre de la guerre est vivement sollicité par plusieurs députés de faire rentrer Paris dans le droit commun et de supprimer le gouvernement militaire de Paris. (Tablettes d'un Spectateur.)

Le programme officiel de la cérémonie de distribution des drapeaux sur le terrain des courses de Longchamps, et des fêtes qui auront lieu le 14 juillet, va être affiché dans tous les quartiers de Paris par les soins de la Préfecture de police, aussitôt que le Sénat aura statué sur le vote de la Chambre.

Ce programme sera publié à l'Officiel le même jour qu'il sera affiché dans Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Société des Steeple-Chases de France vient d'adresser à la Société des Courses de Verrie-Saumur un prix exceptionnel de 2,000 fr. pour un grand steeple à travers pays, dans les conditions suivantes :

2,000 fr. pour tous chevaux n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1880 en course publique autres que celles réservées aux hacks et chevaux de chasse. Entrée, 50 fr. Poids, 70 kil. Les pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Distance, 4,000 mètres environ à travers la campagne.

Les engagements sont souscrits chez M. Mèrelle, 3, rue Royale, à Paris, jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation annoncée pour demain soir sera très-certainement l'une des plus intéressantes et des plus variées auxquelles il nous aura été donné d'assister.

Toute une pléiade d'acteurs et d'actrices du théâtre des Variétés — et des plus célèbres — Germain, Blondelet, Lanjallay, Thierry, Coste et autres, jouant dans quatre pièces; M. Delpierre, habile photo-sculpteur-imitateur, produisant en quelques minutes, dans les costumes de scènes populaires, plusieurs de nos principaux artistes parisiens, — voilà un spectacle bien fait pour attirer la foule au théâtre.

La Société des Sauveteurs de la Seine, sous la présidence de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, célébrera sa fête annuelle le lundi 14 juin prochain.

1^o A onze heures, cérémonie à Notre-Dame de Paris;

2^o A deux heures, séance solennelle et distribution des récompenses dans le grand amphithéâtre du Conservatoire national des arts et métiers;

3^o A six heures, banquet, au Salon des Familles, 40 et 42, avenue de Saint-Mandé, Paris.

CHOLET.

Un terrible accident vient d'arriver à Cholet. Le sieur Julienne, homme d'équipe au chemin de fer et employé à la gare de Cholet, a été tamponné entre deux wagons au moment où il voulait les enchaîner l'un à l'autre. La mort a été presque instantanée. Julienne était estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il laisse une femme et un enfant en bas âge. (Journal de Maine-et-Loire.)

LA FLÈCHE.

Sur la demande adressée par M. le capitaine de pompiers au conseil municipal de La Flèche, celui-ci a autorisé M. le maire délégué à passer, avec une Compagnie d'assurances, un contrat qui assure toute la compagnie de sapeurs-pompiers de La Flèche, moyennant une prime annuelle de 4 fr. 50 c. par tête, contre tous les accidents et les interruptions de travail résultant de l'exercice de leurs fonctions.

POITIERS.

M. Félix Granet, préfet de la Vienne, vient d'être appelé aux fonctions de chef de cabinet et de directeur du personnel au ministère de l'intérieur. Nous avons annoncé, il y a quelques jours, cette nomination comme certaine.

On dit que M. Granet, quoique tout jeune encore — il est né à Marseille en 1848 — apportera dans l'exercice de ses nouvelles fonctions des qualités de premier ordre.

On écrit d'Angoulême que M. le ministre des travaux publics vient de mettre un crédit de 40,000 francs à la disposition de M. le préfet de la Charente, pour les études du canal de jonction de la Garonne à la Loire.

TOURS.

Tir du 70^e régiment territorial. — Le tir de la Société du 70^e régiment territorial aura lieu demain dimanche, 13 juin, de 8 heures et demie du matin à 10 heures et demie. On tirera à 300 mètres.

Dans son audience d'avant-hier, la Cour d'assises d'Indre-et-Loire a acquitté à l'unanimité le nommé Jude, accusé d'assassinat sur la personne de la veuve Madrel. Jude était défendu par M^e Lachaud.

Une inqualifiable agression a eu lieu mercredi, dans la rue des Fossés-Saint-Georges, à Tours.

Vers six heures, un digne prêtre, M. l'abbé Dufour, curé de la Membrolle, a été grossièrement insulté, puis assailli par un individu nommé Pinguet. Cet homme ramassa du croûton de cheval et en lança à la figure du vénérable ecclésiastique.

Puis, non content de ce premier exploit, ce forcené s'approcha de M. l'abbé Dufour et lui barbouilla les yeux et la bouche avec des immondices. On ignore la cause de cette odieuse agression.

Aussitôt avertie, la police a fait une enquête, et on verra sans doute bientôt l'auteur de ce fait ignoble comparaître devant le tribunal correctionnel.

Nous rendrons compte des débats.

NANTES.

L'Union bretonne annonce que la Compagnie des Téléphones, établie à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n^o 66, vient d'installer à Nantes un réseau téléphonique.

On écrit de Nantes :

« On assure qu'il y a, depuis quelques jours, une fâcheuse recrudescence de la petite vérole dans notre ville, où cette cruelle maladie a fait, depuis quelque temps, un grand nombre de victimes. »

Faits divers.

Une grande fête historique a lieu à Rouen les 12, 13 et 14 juin. Le programme est très-attractif.

Il s'agit de l'entrée du roi Henri II dans la capitale de la Normandie.

On verra dans le cortège les auteurs de draps, des gens de la monnaie, des hommes d'armes, des halberdiers et les deux fous du roi, Brusquet et Toni.

Ne parlons que pour mémoire d'autres réjouissances : fête nautique, fête vénitienne, enlèvement d'aérostat, etc., etc.

Un épouvantable accident vient de jeter la consternation dans la ville de Saint-Dizier.

Mardi dernier, vers onze heures du matin, le haut fourneau de l'usine de MM. Desforges, à Marnaval, a fait explosion.

Ce haut-fourneau est un des plus considérables de France; il produit 80,000 kilos de fonte par jour. L'explosion s'est produite au moment de la coulée. Sa force a été telle que la fonte en fusion a été projetée à une distance considérable, et qu'un bateau se trouvant de passage sur le canal de la Marne au Rhin a pris feu.

En outre des dégâts matériels, qui sont incalculables, il y a à déplorer de nombreux accidents.

Le fils Desforges, jeune homme plein d'avenir, est très-grièvement blessé, peut-être mort à l'heure où nous écrivons ces lignes.

M. Desforges père est également gravement blessé;

Un ouvrier a les deux jambes coupées; Trois ou quatre autres ouvriers sont très-grièvement atteints.

Un certain nombre d'autres ont reçu des blessures plus ou moins sérieuses.

MM. Desforges père et fils ont été ramenés en voiture à Saint-Dizier; mais M. Desforges père, avec un courage digne d'éloges, a voulu, malgré ses blessures, se faire reconduire à l'usine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 11 juin 1880.

L'amélioration des cours devient graduellement plus rapide. On a gagné aujourd'hui 27 1/2 centimes au comptant sur notre 3 0/0 qui s'est élevé à 119.45.

L'Italien est à 87.40 et le florin d'Autriche à 77.60. C'est la réalisation complète de nos prévisions.

En même temps, ce progrès s'accuse plus nettement sur nos valeurs de crédit. La Banque d'escompte a été en vive demande de la part des portefeuilles au-dessus du cours de 800. Le Crédit lyonnais fait 945. La Banque de Paris est à 1,098.75. La Société générale française de crédit donne lieu aux transactions les plus animées. Elle ne tardera pas à se diriger vers les cours de 800. Nous avons eu raison de signaler ces divers titres à nos lecteurs.

Le Crédit mobilier et la Banque franco-égyptienne sont à peu près au même niveau, de 692.50 à 695.

C'est du 22 au 30 juin courant que les actionnaires de la Banque Française et Italienne sont appelés à user du droit de préférence qui leur a été réservé dans l'achat des actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement. Mais ces demandes peuvent être adressées dès aujourd'hui; elles sont inscrites à leur rang et forment la tête de la liste. Trois actions de la Banque Française et Italienne permettent de réclamer, aux conditions d'achat que nous avons rappelées, deux actions de la Banque de Dépôts.

Il y a eu de nouvelles réalisations sur la Banque Parisienne. On a raison de profiter des cours actuels pour vendre.

La Société Générale d'Assurances a tenu une assemblée générale extraordinaire le 2 juin. Les mesures les plus utiles d'avenir de la Compagnie ont été adoptées. Le directeur de cette affaire, M. Nugues, est un assureur de beaucoup d'expérience et d'une grande honorabilité. Son concours sera très-précieux pour le conseil d'administration qui compte, nos lecteurs le savent, des personnalités d'une haute notoriété dignes de toute la confiance du public.

EN CLASSE

MESDEMOISELLES

Vaudeville-pantomime en 1 acte, de MM. A. de Jallais et Dupeuty.

Joué par MM. Germain, Blondelet, Lanjallay et huit dames.

ROBERT-MACAIRE ET BERTRAND

OU LE CHEVALIER DES ADRETS

Croquis de mœurs en 1 acte, de MM. Vizentini, C. Blondelet, Journaud, d'après la pièce de Frédéric Lemaître.

Joué par MM. Germain, Lanjallay, Blondelet, Thierry et M^{lle} Besnier.

On lit dans l'« Akhbar »...

Comédie-vaudeville en 1 acte, de M. W. Busnach.

LES ARTISTES PARISIENS

Grande scène exécutée par M. DELPIERRE,

qui imitera :

M^{lle} SARAH BERNHARDT (de la Comédie-Française), et modèlera un grand médaillon sous les yeux du public en quelques minutes; il présentera MM. Dupuis, Baron, Dumaine, Milher et Germain, dans des scènes où ces artistes sont devenus populaires.

L'HOMME A LA CLÉ

Comédie en 1 acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

ORDRE : 1. L'Homme à la clé; 2. On lit; 3. Robert; 4. Les Artistes parisiens; 5. En classe.

— Vous devez être aussi surpris de ma démarche que je le suis moi-même, murmurai-je bien bas.

— Moins surpris que vous, miss; rassurez-vous, je ne l'interprète point mal; les craintes qui vous ont entraînée...

— Des craintes...

— Vos attaques, vos réponses, vos répliques les décèlent; elles encouragent l'audace factice que vous déployez maintenant et qui n'est point le partage de votre nature. Vous êtes en révolte contre vous-même.

« Obéissant à cet amour du sacrifice inné chez la femme, sans écouter la voix de la raison, vous vous êtes dit : « Néréisse, abandonnée par Henry Kins-tone, se désespérera. » Il doit y avoir un moyen de lui sauver cette honte. Vous l'avez cherché; ne l'ayant pas trouvé dans le code à l'usage des femmes du monde, vous êtes venue en femme de cœur; votre dévouement vous surexcite, vous ne pensez pas que ce sacrifice à l'amitié sera récompensé de la malédiction de votre amie et de la rancune d'un homme blessé.

Sir James avait tout deviné.

— Aurai-je l'étoile? lui demandai-je.

— Vous allez la savoir, me dit-il.

Presqu'aussitôt sir Henry rentra et me la remit, non sans lancer des traits mordants sur la commis-

son dont on m'avait chargée.

Satisfaite d'avoir le bijou, je ne l'écoulais qu'à moitié; mais comme je franchissais le seuil du salon, un de ses persillages me piqua au vif. Je me retournai brusquement; mes yeux croisèrent les siens.

— Sir Henry, pourquoi m'humilier? Ce que vous faites est lâche! Vous mériteriez que la main qui tient cette cravache en cinglant le visage de l'insolent gentleman qui, après s'être joué du premier sentiment de tendresse d'une jeune fille, se raille d'elle et humilie l'amie qui s'est adressée à votre délicatesse pour prévenir un malheur; car, si je suis ici, si j'ai bravé les convenances, c'est autant pour vous que pour Néréisse. Néréisse ne me sait pas à Ibrahim, Néréisse ne doit jamais soupçonner qu'elle a été votre jouet, elle ne survivrait pas à cet affront, et le Caïd et son fils se vengeraient mortellement de vous. Les réparations d'honneur de l'Arabe, qui ne s'effraie pas de la mort s'il peut en frapper son ennemi, sont primordiales. Mohamed et Toumy ne vous appelleraient pas sur le terrain pour boxer comme des portefaix, ni pour parader en quarte et en quinte comme des paladins; ils vous traqueraient comme un fauve, fondraient sur vous et vous abattraient comme un chien enragé, un animal dangereux, et c'est pour empêcher qu'ils ne vous tuent ainsi que

je suis venue vous réclamer l'étoile, et que je vais mentir à Néréisse.

Et pressant le bouton de cristal de la porte, je la refermai bruyamment.

Sir James la rouvrit aussitôt, descendit dans la cour, s'empara d'Abzi et me l'amena.

Rien ne me fut désagréable comme sa présence, après une sortie qui brisait nos relations.

Je refusai l'appui qu'il m'offrait, et, m'élançant légèrement en selle, sans jeter un coup d'œil sur le baronnet, sans le remercier, je partis au galop.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Théâtre de Saumur.

Troisième année des Tournées artistiques de la Troupe du théâtre des Variétés de Paris.

Dimanche 13 juin 1880,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. GERMAIN

1^{er} comique du théâtre des Variétés de Paris,

Avec le concours de : MM. Blondelet, Lanjallay, Thierry, Coste, FAGUET, MILLAUX, Delpierre, photo-sculpteur-imitateur (engagé spécialement), M^{lle} Angèle DERBY, GIRARD, WILLY, BESNIER, MIGNON, JULIETTE, HOLDUN, DERVILLE, artistes du même théâtre.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carboneau, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 35 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 10 —	11 35 —	4 50 soir.	11 35 —	9 15 soir.	11 35 —
1 35 soir.	4 50 soir.	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —
4 55 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —
7 40 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86	»	05	Crédit Foncier colonial	»	»	»	C. gén. Transatlantique	637	50	2 50
3 % amortissable	87	50	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	»	22 50	Canal de Suez	1025	»	7 50
4 1/2 %	115	»	»	Obligations foncières 1877	366	»	»	Société autrichienne	605	»	2 50
5 %	119	25	»	Obligations communales 1879	483	50	1 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	522	50	»	Obligat. foncières 1879 3 %	480	1	»	Est	387	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	524	75	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	721	25	»	Midi	395	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338	»	»	Crédit mobilier	692	50	12 50	Nord	400	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	50	»	Crédit Foncier d'Autriche	780	»	»	Orléans	394	50	»
— 1865, 4 %	530	»	»	Est	740	»	»	Ouest	397	»	»
— 1869, 3 %	409	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1332	50	5	Paris-Lyon-Méditerranée	392	»	»
— 1871, 3 %	405	»	»	Midi	1030	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	520	»	»	Nord	1645	»	3 75	Paris-Bourbonnais	394	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	Orléans	1198	75	1 25	Canal de Suez	574	»	»
Banque de France	3400	1	25	Ouest	800	»	»				
Comptoir d'escompte	940	»	10	Compagnie parisienne du Gaz	1320	»	10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
11 — 25 —	soir.	12 — 40 —	omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	omnibus-mixte.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
0 — 37 —	(s'arrête à Angers)		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
S'adresser à M. COURTET. (553)

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.
COMMUNE DES ROSIERS.

AFFERMAGE
De Communaux.

Le dimanche 13 juin 1880, à midi, il sera procédé, en l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, par le ministère dudit M^e Courtet, à l'affermage par lots des immeubles ci-après désignés, situés commune des Rosiers.
Article premier. — Trente hectares de terre labourable, situés aux Champignons.
Article 2^e. — Dix hectares de terre, situés aux lieux dits la Planché-Princé, la Maison-Neuve et le Petit-Bois.
Article 3^e. — Dix hectares de terre, aux Illeites.
Article 4^e. — Un hectare cinquante-trois ares de terre, situés au Cleret.
Pour tous renseignements, s'adresser :
1^o Au secrétariat de la Mairie des Rosiers;
2^o Et audit M^e COURTET, dépositaire du cahier des charges. (554)

MAISON
A LOUER
PRÉSENTMENT,
Rue du Marché-Noir, n° 14,
Composée de :
Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER
PRÉSENTMENT
BELLE MAISON BOURGEOISE
Avec cour, remise, écurie et jardin.
Située rue Beaurepaire, n° 25.
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉROUS, notaire. (103)

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE
AUX ENCHÈRES,
Le 12 juillet 1880, à midi,
En l'étude,
DE 103 HECTARES
DE BOIS TAILLIS
Amenagés à dix-huit ans,
Dans le canton de Champdeniers.
Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.
Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies. 6,511 fr.
Jouissance immédiate. (318)

EXCELLENT VIN ROUGE
DE TABLE.
120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.
S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOVION, quai de Limoges, 31, à Saumur.
Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

LOSANGE PURGATIF
Anciennement GANGE PURGATIF
Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation.
Ph^e TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgations, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 75.
Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière
— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^e Fr. Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbot — Paris

AVIS.

Le **CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Grand Rabais !!!
LIQUIDATION
DES MAGASINS
De M. FRUGIER AÎNÉ
Rue Beaurepaire, Saumur.
ENTRÉE LIBRE
Vente tous les jours.

SPECIALITÉ DE CHEMISES
Confectionnées et sur Mesure.
SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, Saumur.
Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.
Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.
Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.
Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.
Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.
Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.
Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle
MOUCHOIRS, EAUX-COLS et MANCHETTES
CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle
CRAVATES DE TOUTES FORMES
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de Parfumerie vendue au rabais
Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

VENTE
Sans Courtage ni Commission
Au cours de la Bourse de Paris
DE
PARTS du PETIT JOURNAL du SOIR
Journal politique quotidien à 5 centimes.
Prix : 250 Francs.
S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces parts, à
M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (340)

DOULEURS Grises d'Estomac, Névralgies, Rhumatismes, Goutte de nature rhumatismale, Névroses, Hémiparésie de St-Guy, Hémiparésie, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, écrivable l'écrivain, 69 cent. en timbres, à M. VISBECQ, Libraire à Orléans, 11, rue de la Harpe.
VINS DE BORDEAUX Goutte de nature rhumatismale, Névroses, Hémiparésie de St-Guy, Hémiparésie, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, écrivable l'écrivain, 69 cent. en timbres, à M. VISBECQ, Libraire à Orléans, 11, rue de la Harpe.
HERNIÉS, PROLAPSUS, MALADIES VESSIE Ces doléances inférieures, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la **TRIPLE FORTÉ MOULLE** (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits par correspondance à M. ROUILLE, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).
ENVOI GRATUITS A TOUT LE MONDE de l'indication, avec preuves et certificats, d'une formule infatigable et qui agit en secret et à peu de frais les constipations récentes et les plus invétérées. — Ecrire à M. EYMIN, à Toulon (Var).
VINS de TABLE garantis naturels à 40, 43 et 45 l'hect., logés en pièces neuves et environ 225 lit. net à l'hectare. S'ad. à M. GONSTAN, Pr. à Brest.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.